DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 6/257 :
Création d'une antenne France Services à la mairie annexe de Terre-Sainte

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

REPRESENTE (S) :
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire,

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-257-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Affaire n°6/257 : Création d'une antenne France Services à la mairie annexe de Terre-Sainte.

Direction de la Proximité

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération n° 43/2162 en date du 6 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la création d'une Maison de Services au Public (MSAP) à Mont-Vert-les-Hauts.

Cette structure, devenue France Services, permet aux usagers de bénéficier d'un accompagnement de proximité dans leurs démarches administratives, d'une aide à l'utilisation des services numériques et d'une orientation vers les organismes publics partenaires.

Dans le cadre du renforcement des services publics de proximité et de la redynamisation des mairies annexes, la Ville souhaite créer une antenne France Services au sein de la mairie annexe de Terre-Sainte, rattachée administrativement à la structure existante de Mont-Vert-les-Hauts.

Cette antenne permettra de proposer un accueil et une orientation aux étudiants, en lien avec l'expérimentation « Campus Zéro Non-Recours » portée par l'Université de La Réunion. Il s'agit là d'une démarche innovante articulant l'accès aux droits des jeunes avec l'accompagnement administratif des habitants, en vue de faciliter l'accès aux droits et de développer l'inclusion numérique.

Afin de prendre en compte cette nouvelle organisation, il convient de modifier la convention cadre de la Maison France Services de Mont-Vert-les-Hauts en y ajoutant une annexe 5 permettant ainsi d'y intégrer l'antenne de Terre-Sainte.

VU le courrier de la Ville de Saint-Pierre portant sur une demande de création d'une antenne de « France Services » de Mont-Vert-les-Hauts à la mairie annexe de Terre-Sainte, incluant « l'Expérimentation Campus Zéro Non-recours » en date du 10 juin 2026 ;

CONSIDERANT l'avis favorable de Monsieur le Préfet sur la création de cette antenne ;

CONSIDERANT la convention cadre de la Maison France Services de Mont-Vert-les-Hauts et ses annexes adoptées par délibération du Conseil Municipal du 26 août 2019, affaire n°47/2422 ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la création d'une antenne France Services au sein de la mairie annexe de Terre-Sainte, rattachée administrativement à la structure « France Services » de Mont-Vert-les-Hauts ;**
- **D'APPROUVER l'ajout d'une annexe 5 « Modalités de gestion » à la convention cadre de la Maison France Services de Mont-Vert-les-Hauts afin d'y intégrer cette nouvelle antenne ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER les documents se rapportant à cette affaire.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE
RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-257-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026